

## **Drouet, maître de Poste (?) et sa responsabilité dans l'affaire de Varennes**

**Paul Charbon**

Société d'Histoire de La Poste et de France Télécom en Alsace

À l'occasion de son étude sur *La Poste aux chevaux en Lorraine* paru dans le numéro 26 des *Cahiers de la FNARH*, Claude Pérardel se fait l'écho d'un texte de Gustave Laurent paru sous le titre *À propos de Drouet, l'homme de Varennes* dans la revue *Les Annales* en 1948. Cet auteur n'hésitant pas à écrire « Drouet, qui ne fut jamais maître de poste », Claude Pérardel traite l'appartenance de Drouet à la Poste aux chevaux de « légende ». Qu'en fut-il exactement ?

Le père de Drouet qui était marchand de bois décède le 26 mai 1770 laissant à sa veuve le soin d'élever six enfants : deux fils, Louis et Jean-Baptiste, et quatre filles. Madame Drouet troque alors l'affaire de son mari contre le relais de la Poste aux chevaux de Sainte-Menehould qu'elle achète en juin 1771. Six ans après en mai 1777, Jean-Baptiste, âgé de quatorze ans, s'engage comme dragon au régiment de Condé.

Lorsqu'à vingt-et-un ans, en 1784, Jean-Baptiste – son engagement terminé – revient à Sainte-Menehould, il vient travailler au relais. Est-ce à cette date que le brevet qui aurait été attribué à sa mère lui revient ? Ce n'est pas impossible si l'on considère que son frère aîné Louis – dit Drouet fermier – se rend acquéreur en 1785 de la ferme – nous dirions aujourd'hui de la perception – des revenus de la Seigneurie de Sainte-Menehould. Donc il n'envisage pas de prendre la succession de sa mère. Trois sœurs de Jean-Baptiste se marient et la dernière entre au couvent lui laissant ainsi la place nette.

Donc pour déterminer ce point il est nécessaire de retrouver le brevet qu'a reçu Jean-

Baptiste. S'il est maître de Poste, Drouet n'est pas pour autant propriétaire du relais (maison, chevaux, champs). Sa mère ne le lui vendra qu'en 1791. À cette date Jean-Baptiste qui s'est marié en 1789 est père de deux enfants : un garçon et une fille. Mais la date mémorable de cette année est bien sûr la soirée et la nuit du 21 au 22 juin.

Sur sa conduite deux versions s'affrontent : la première rapporte que Drouet a passé son après-midi à cultiver ses champs et qu'à son retour vers huit heures du soir il n'a eu que le temps d'apercevoir le convoi royal s'ébranler en direction du prochain relais de Clermont-en-Argonne.

Une autre version lui donne un rôle plus étendu. En effet les voitures des fugitifs étaient précédées par une estafette nommée Valory chargée de faire préparer à chaque relais les chevaux nécessaires. Il en fallait onze pour atteler la berline de la famille royale, la voiture des deux domestiques, et fournir en montures, Valory et un garde du corps qui fermait la marche. Valory arrive donc à Sainte-Menehould, le premier. Il lui faut régler la location des chevaux jusqu'à Clermont et les frais des postillons que l'on appelle les « guides ».

Il racontera plus tard<sup>(1)</sup> que devant l'effervescence qui régnait à Sainte-Menehould à cause de la présence des dragons, envoyés pour protéger le passage du roi, il décide d'attendre les voitures. Il a donc le temps de causer avec le maître de poste qui lui aurait demandé « ce qui se passe à Paris<sup>(2)</sup> ».

Pour détourner l'attention, Valory, comme son collègue qui fermait la marche, avait endossé une livrée de domestique aux couleurs du

prince de Condé, Fersen avait racheté ces vêtements vendus après le départ en émigration du prince. Drouet connaissait ces livrées puisqu'il avait servi sous Condé. Lorsque les voitures arrivent un peu avant huit heures du soir, il est en droit de penser qu'elles appartiennent au prince, peut-être revenu en France, et qui, à nouveau, regagnerait la frontière. Mais les postillons d'Orbeval, le relais qui précède celui de Sainte-Menehould, bavardent en détélanant leurs chevaux.

Ils savent qui sont les voyageurs qu'ils viennent d'accompagner. Car depuis le relais de Chaintrix, c'est-à-dire avant Châlons-sur-Marne, le roi a été reconnu et la nouvelle a suivi de poste en poste.

Mais les livrées des domestiques semblent prouver qu'il s'agit d'un faux.

Drouet ne fait alors ni plus ni moins que tous les maîtres de Poste depuis Chaintrix : il laisse partir le convoi. D'ailleurs de quel droit serait-il intervenu ? Il s'agissait de relayer deux voitures parmi bien d'autres.

Bien sûr si le voyageur était le roi, la situation était bizarre. Le premier personnage du royaume se déplaçait d'une manière habituelle en gardant l'anonymat.

La municipalité de Sainte-Menehould est déjà alertée par les déplacements insolites de troupe puis touchée par la rumeur du passage du roi.

Un de ses membres nommé Farcy qui a déjà eu la **royale** ? va jusqu'au relais. Il trouve « le sieur Drouet fort occupé de cet objet et se disposant à venir faire part de ses soupçons à la municipalité ».

Drouet lui décrit les membres du convoi en parlant particulièrement de la voyageuse qui pourrait bien être la reine. Farcy lui confirme que ses suppositions sont justes puis retourne à la municipalité informer ses collègues. Mais là, même passivité. Oui, c'est le roi qui est passé. Faut-il s'inquiéter de cela ? Peut être de ne pas lui avoir rendu hommage. Mais selon toute évidence il souhaitait passer inaperçu.

Vers dix heures arrive Antoine Viet, maître de Poste de Châlons dépêché par sa municipalité jusqu'à Sainte-Menehould pour « donner avis de la fuite du roi et recevoir [d'elle] des instruc-

tions précises sur les découvertes qui auraient été faites à ce sujet<sup>(3)</sup> ».

Viet présente l'ordre que Boyon, un des envoyés de l'Assemblée nationale chargé de retrouver le roi, a rédigé à Chaintrix où il aurait été obligé de s'arrêter, rompu de fatigue. Cet ordre avait été transmis de relais en relais par des postillons et se présentait ainsi :

« De la part de l'Assemblée nationale, il est ordonné à tous les bons citoyens de faire arrêter la berline à six chevaux dans laquelle on soupçonne être le Roi, la Reine, Madame Élisabeth ; le dauphin et Madame Royale...<sup>(4)</sup> ».

L'équivoque est donc levée. Le roi s'enfuit. Il faut organiser sa poursuite.

Seulement la berline est partie de Sainte-Menehould depuis deux heures. Seul un cavalier accompli peut regagner le temps perdu.

Drouet – ancien dragon – est capable d'un tel exploit. Aussi est-il décidé de « faire courir après ledit carrosse et de le faire arrêter et la municipalité [charge] de cette commission ledit sieur Drouet ». Cet extrait des registres des délibérations du conseil municipal de Sainte-Menehould prouve bien que Drouet – même s'il a soupçonné aussi que le roi était dans la berline n'a pas pris l'initiative de la poursuite. Il n'avait d'ailleurs au moment du passage du courrier dans son relais aucune raison pour le faire.

Lorsqu'il se présentera le 24 juin devant l'Assemblée nationale, il affirmera le contraire par fanfaronnade. Se donner le beau rôle était tentant.

Et, la tête tournée par son triomphe, il abandonne son relais pour une carrière politique. Le 3 septembre suivant il est élu député et devient membre de la Convention qui se réunit à Paris le 21 novembre.

Après bien des péripéties il ne reviendra à Sainte-Menehould que le 1<sup>er</sup> février 1796 pour vendre son relais.

Pendant son absence c'est la citoyenne Drouet qui assure l'intérim. Est-ce sa mère (elle ne mourra que le 13 septembre 1806) ou sa femme ?

Si l'on devait résumer la carrière réelle de Drouet à la Poste aux chevaux, il faudrait écrire :

- du 1<sup>er</sup> septembre 1784 au 20 novembre 1795, il succède à sa mère à une date inconnue ;

- du 21 novembre 1791 au 1<sup>er</sup> février 1796 il est titulaire du brevet et propriétaire du relais mais laisse la gestion à sa femme et/ou à sa mère.
- Il reste maintenant à retrouver son brevet qui seul peut apporter une réponse exacte à la question posée.

**Notes :**

1. Mémoire du marquis de Bouillé, 2<sup>e</sup> édition 1827 (ce texte est suivi du compte rendu du voyage par Valory).
2. En retenant la première version, Valory n'a pas pu parler avec Drouet qui cultivait ses champs. Avec qui alors a-t-il pu s'entretenir ? Peut-être avec Drouet fermier le fils aîné qui a perdu sa situation à la suite des événements révolutionnaires et qui reste peut être au relais en attendant de s'engager l'année d'après dans l'armée, où il servira sous Dumouriez.
3. Procès-verbal de ce qui s'est passé à Châlons « J. L. Leroy, 1876 ».
4. « Rapport sommaire et exact de l'arrestation du roi après Clermont » par Boyon.